

  
**QUILVEST**  
Société Anonyme  
Siège Social: 3, Boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 6091  
(la « Société »)

## **AVIS DE CONVOCATION**

**Le conseil d'administration de la Société a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société en**

### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**le 6 décembre 2018 à 10.00 heures au siège social de la Société**

Au cours de l'assemblée générale ordinaire (l'« **Assemblée** ») les actionnaires seront appelés à délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

#### **ORDRE DU JOUR**

1. *Autorisation au conseil d'administration de la Société de procéder à des rachats d'actions propres de la Société*
2. *Divers*

#### **MAJORITÉ ET MODALITÉS**

Conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et à l'article 22 (*Vote et Procès-verbaux*) des statuts de la Société, les décisions lors de l'Assemblée sont prises quel que soit le nombre d'actions présent ou représenté, à la majorité absolue des voix pour lesquelles il est pris part au vote.

Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de se conformer aux dispositions de l'article 20 (*Admission*) des statuts de la Société. Tout propriétaire d'actions doit indiquer à la Société sa volonté de participer à l'Assemblée en personne ou par mandataire au plus tard le 4 décembre 2018 en adressant une confirmation ou une procuration, ensemble avec le certificat d'enregistrement qui confirme la qualité d'actionnaire, au siège social de la Société ou à l'adresse e-mail [cries@quilvest.com](mailto:cries@quilvest.com). Aucune mesure de blocage ou de dépôt préalable d'actions ne s'applique pour assister à l'Assemblée.

La documentation de convocation pour l'Assemblée (y inclus les formulaires devant être utilisés pour le vote par procuration et certaines autres informations concernant l'assemblée) pourra être obtenue, soit au siège social de la Société, soit auprès de notre filiale, QUILVEST Banque Privée, 243, Boulevard Saint-Germain, Paris 7ème, soit auprès de la Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg et est disponible sur notre site Internet [www.quilvest.com](http://www.quilvest.com).

La convocation à l'Assemblée est effectuée conformément à l'article 19 (*Convocations*) des statuts de la Société.

Le Conseil d'Administration